

## Divorce pas si amiable que ça

## Par posteuse, le 03/08/2009 à 11:06

## Bonjour,

Mon ex et moi(surtout moi) avons lancé une procédure en divorce par consentement mutuel avec le même avocat.

Nous avons établi une convention que l'on a signé fin mars.

Le jugement est fixé début septembre mais voilà mon ex dit ne plus être d'accord avec la convention.

Que va t'il se passer?? s'il ne se présente pas? s'il dit au juge s'il n'est plus d'accord ? Es-ce que ça remet tout en cause ?

Merci d'avance de vos réponses